

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-Rendu
Mardi 4 février 2025
16h00-18h00

Présents : Bernard Nucci, Aurélie Potel, Ludovic Serraille, Didier Limongi, Nicolas Dessale, Thierry Guillou, Olivier Taxil, David Peralta, Nicolas Bultheel, Loïc Canno ;

Excusés : Jean-François Durand, Franck Maillotte, David Drouin, Christophe Alary, Daniel Flamme ;

Secrétaire de séance : Alban Raimbault

Procès-verbal du CA SNEA du 25.09.2024 ;

Le compte-rendu du CA SNEA du 25 septembre 2024 est validé à l'unanimité.

Agenda 2025 ;

- GT Hygiène Immobilière : 04.03.2025
- GT QUALITASS : 09.04.2025
- CA SNEA 2025 :
 - Mardi 6 Mai (10h00 – 12h00)
 - Mercredi 17 Septembre (10h00 – 12h00)
 - Jeudi 4 Décembre (16h00 – 18h00)
- Carrefour de la Gestion Durable des Eaux (Dijon) : 02/03.07.2025
- Congrès MAIAGE (Puy du Fou) : 02/03.10.2025

Actualités MAIAGE

- Social

Samantha Foulon expose les différents points sur les travaux de la commission sociale :

➤ Les NAO

Les négociations ont débuté début janvier avec différentes demandes de la part de l'ensemble des organisations syndicales de salariés :

- Une augmentation de 4% sur tous les coefficients ;
- Un calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base et non sur le conventionnel ;
- Une augmentation de 15% à 18% de la prime d'ancienneté ;
- Une prime d'astreinte WE à 85 euros et une prime d'astreinte semaine à 155 euros ;
- La révision du calcul de la prime de départ en retraite de 2% à 4% ;
- La suppression des 3 jours de carence en cas de maladie ;
- Le paiement de la période de reclassement en cas de licenciement pour inaptitude non professionnelle ;
- La révision de l'accord de prévoyance ;

Quelques éléments de contexte à avoir en tête pour analyser ces demandes :

Il est rappelé les différentes données suivantes. Tout d'abord, il est à noter qu'au mois de décembre 2024, l'inflation générale sur 12 mois, hors tabac s'élève à + 1,3%. Le SMIC, revalorisé de 2%, d'une manière anticipée, au 1^{er} novembre 2024, est resté inchangé au 1^{er} janvier 2025. Cela fixe le montant à 1801,80 euros, soit 11,88 €/h. Par conséquent, le coefficient 170 doit être revalorisé, a minima, de + 0,84%.

Pour information, en ce qui concerne les NAO dans les autres branches, le SNAD (Syndicat National des Activités du Déchet) a conclu un accord à +2% en novembre 2024 avec la signature de la totalité des syndicats. En octobre, avec application au 1^{er} janvier 2025, Federec (le recyclage) a conclu un accord à +1,9%. Enfin, +1,6% pour la branche de la Chimie. De son côté, la branche du transport routier n'a pas conclu d'accord à ce stade car elle ne souhaite pas procéder à une augmentation au vu des négociations précédentes.

Il est donc important de noter que, dans ces branches, les premiers coefficients sont supérieurs à 1 850 euros.

Enfin, il convient de noter la prise en compte du passage à la nouvelle grille des classifications AMI depuis le 16 décembre 2024 qui a eu pour conséquences de « tirer les coefficients vers le haut » et notamment une augmentation de 5 points pour les salariés anciennement au coefficient 210 (qui passent à 215) et au coefficient 225 (qui passent à 230). Ce qui est non négligeable pour les finances des entreprises mais que cela a été l'occasion d'une

reconnaissance professionnelle pour certains profils soulignent certains administrateurs SNEA.

En ce qui concerne des indemnités de repas et de nuit, les plafonds URSSAF ont été augmentés de +2% soit une indemnité de repas à 10,30 euros (au lieu de 10,10 euros) et un panier de nuit à 7,40 euros (au lieu de 7,30 euros).

Les négociations s'ouvrent le 12 février prochain. Il a été proposé de débiter à +1,3/+1,5% en restant en dessous de 2%. Les administrateurs présents soulignent le ralentissement des investissements des pouvoirs publics en vue des municipales et la crise dans le BTP. Ils sont globalement en accord avec la proposition pour débiter les négociations.

Par ailleurs, un autre point à aborder est le montant du 1er coefficient, 170, systématiquement rattrapé par le SMIC. Il est donc proposé de l'augmenter de manière significative autour de 1 840/1 850 euros. C'est un paramètre d'attractivité vis-à-vis de d'autres branches qui convoitent des profils similaires.

Concernant l'astreinte, les échanges avec les syndicats de salariés ne sont pas fermés (le montant restera autour de 150 euros). Pour les autres demandes, il n'est pas prévu, à cette date, d'y répondre favorablement.

- Le CQP TMROA (Certificat de Qualification Professionnelle de Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement).

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des retours de l'appel à partenariat d'expérimentation de 5 organismes de formation choisis par la CPNE. La date limite de réponse est le 12 février prochain.

Deux dates sont déjà fixées (les 17 et 21 février) pour étudier les offres de ces organismes de formation et les sélectionner pour les deux premières promotions expérimentales. Il est donc envisagé de débiter la première promotion du CQP TMROA au début du second trimestre 2025. En suivant cette trajectoire initiale, l'inscription de cette certification au RNCP serait officielle en 2027. Ce diplôme deviendra alors un outil de reconnaissance professionnelle pour les salariés des entreprises de maintenance environnementale. De plus, il s'agit d'un paramètre central qui répond aux besoins d'attractivité et d'expertise du métier. Le CQP a l'avantage de fixer les bases et de valoriser les compétences d'expertise.

Afin que les entreprises adhérentes soient incitées à inscrire leurs salariés, une communication pédagogique sera déclenchée d'une manière imminente pour saisir clairement les intérêts pour l'entreprise mais également pour la branche.

Suite au dernier CODIR, une prise en charge par la fédération pour la première promotion du CQP TMROA a été validée. En partant du postulat que les salariés candidats à cette première promotion du CQP soient proches du niveau des compétences demandées pour valider et donc éviter de passer un certain temps en formation, le financement pourrait être utilisé pour les temps d'évaluation et de jury uniquement.

Concrètement, il faudrait pouvoir financer les temps passés au positionnement du candidat, à son évaluation pendant l'épreuve finale (2 jours) et à la délibération du jury (il faudrait compter 2h). Le coût est estimé à environ 3 500 euros par salarié (montant encore à préciser).

Pour favoriser les candidatures issues de toutes les entreprises du SNEA, toutes tailles confondues, la décision a été prise de pouvoir accompagner financièrement autour d'un budget de 1 500/2 000 euros (à préciser).

La communication est un volet crucial pour un lancement réussi du CQP. L'objectif est de promouvoir la démarche et d'accompagner pas à pas les entreprises. Ce CQP ambitionne de devenir une pierre fondatrice pour les métiers de la branche afin de reconnaître le professionnalisme des salariés.

La communication débutera dès que possible avec des informations concrètes (Public visé, contenu, accompagnement, financement...) à travers des supports accessibles à tous : webinaires / vidéo animée expliquant ce qu'est un CQP et son déroulé/ supports pédagogiques. L'objectif est de pouvoir expliquer la mise en place du CQP TMROA dans la branche AMI auprès des entreprises adhérentes.

- **Amiante**

Pour rappel, la fédération a débuté à traiter ce sujet dès 2014. Il s'en est suivi une succession des réunions de travail, en lien avec la CARSAT/CRAMIF, entre autres, pour cadrer le sujet et la mise en place de chantiers tests pour déterminer l'empoussièrément. En 2021, des préconisations ont été publiées et mise à dispositions des adhérents et des donneurs d'ordre via la FNCCR (Fédération des collectivités concédantes et régies) notamment (voir ci-joint). Depuis lors, notre principal interlocuteur, la FNCCR, représentante des collectivités, a mis en attente le dossier malgré des relances de notre part.

Dans le cadre de l'arrêté du 4 Juin 2024 qui rend obligatoire le repérage avant travaux (RAT) (voir flash info ci-joint) et à la suite d'articles parus dans le magazine de l'INRS, la thématique du curage des réseaux amiantés émerge de nouveau.

En vue d'informer les adhérents MAIAGE, la SARP, par l'intermédiaire d'Alexandre Giudicelli, effectue une présentation de ses actions. Cela part du constat d'une tendance émergente de la part de collectivités un peu partout sur le territoire national à intégrer dans les appels d'offres des parties dédiées aux interventions sur des réseaux amiantés avec des bordereaux de prix correspondants. Dans ce contexte, la SARP a déclenché une communication à l'attention des collectivités axée sur la protection des salariés (formation SS4 et utilisation d'une plaque brevetée) pour limiter les risques de contamination.

Les administrateurs du SNEA remercient Alexandre Giudicelli pour sa présentation. Ces derniers sont circonspects quant à l'analyse de la situation. Il est fait remarquer que la publication de l'arrêté ne change pas une situation déjà préexistante pour les collectivités concernant l'obligation de connaître ses réseaux. De plus, face aux coûts potentiels pour les finances publiques, les administrateurs sont dubitatifs quant à l'émergence d'une prise en compte récurrente de ce paramètre dans les appels d'offre.

Néanmoins, l'ensemble des participants est en accord sur le fait que c'est un sujet à prendre au sérieux et à tenir sous surveillance.

Actualités SNEA

- Outils à développer pour les TPE

Etant présent au comité de pilotage de la charte ANC 17, il a été demandé au SNEA de proposer une trame d'un questionnaire destinée à mesurer la satisfaction client. Il est rappelé que c'est un axe déjà présent dans QUALITASS.

En termes de retours d'expériences, certains administrateurs envoient un questionnaire aux clients quelques jours après une intervention ou un avis « Google ».

La proposition de travailler à une enquête-type qui sera transmise aux adhérents est validée. Cela participe à l'amélioration de la qualité de la prestation et de l'image de la profession.

- QUALITASS

- Point des travaux ;

La dernière commission d'attribution QUALITASS s'est tenue le 15 janvier dernier. Après avoir étudié les dossiers d'attribution, les travaux sur l'évolution de QUALITASS ont continué afin de fournir le document martyr, base de travail du GT « Maintenance des réseaux et curage ».

- Mise en place d'un GT avec l'ASTEE ;

La réunion de préfiguration du GT « Maintenance des réseaux et curage » de l'ASTEE a eu lieu le 5 décembre dernier dans les locaux de cette dernière. Elle a réuni, outre des adhérents SNEA, des représentants de collectivités intéressés par la démarche. La prochaine réunion se tiendra le 18 février prochain. Pour rappel, l'idée est d'ouvrir QUALITASS sur l'extérieur et notamment vers les parties prenantes comme les clients, pour le valoriser et en faire un référentiel, à l'image d'un QUALIBAT. Un document martyr, avec comme base le QUALITASS, sera travaillé au sein de l'ASTEE pour légitimer et crédibiliser ce travail en prenant en compte l'avis des parties prenantes. L'objectif est notamment de le laisser accessible à tous. Le rôle d'accompagnement des adhérents sera important.

- REUT

- L'arrêté « Propreté Urbaine »

Il a été présenté dans sa V1 (voir ci-joint) par le représentant du Ministère de la Transition Ecologique, Mr Olivier Cateloy, à l'ensemble des parties prenantes (dont MAIAGE) début décembre 2024. Celle-ci vous a été transmise pour information et commentaires éventuelles. **Une consultation publique sera effectuée sous peu** (prévue initialement en Janvier, elle a été repoussée en raison du contexte politique). Il est à noter que le rapport REUT commandé par MAIAGE a été cité au cours de cette présentation. Si vous avez des commentaires à faire remonter, vous pouvez les adresser à alban.raimbault@maiage.fr ;

- AFNOR

Pour rappel, une commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles) réunissant les GT travaillant sur la REUT issus de la commission Assainissement (P16E) et de la

commission Eau Potable (P15P) est en cours d'installation. Au cours de la dernière réunion, un organigramme des GT se dégage :

- GT1 : Habitat et ERP
- GT2 : Territoires (agri, urbain dont curage, loisirs...)
- GT3 : Industrie et tertiaire (Energie, chimie, IAA...)
- GT4 : En cours (Rôle généraliste)

Pour les prochaines réunions de travail, outre la stabilisation des périmètres des GT, il est prévu un passage en revue des normes existantes (Euro et FR) pour détecter les angles morts et les travaux en perspective. MAIAGE va suivre l'évolution des travaux de normalisation de cette commission.

- **GT Hygiène Immobilière**

Il est à noter l'implication des administrateurs sollicités : Thierry Guillou, Bernard Nucci, Eric Alcon, Eric Vieillemard, Jean-François Durand, Didier Limongi. Daniel Berthe, en tant que président de la commission Technique et Sécurité, a été également sollicité.

Pour rappel, 3 axes prioritaires sont ressortis sous l'angle de la sécurité :

1. Intervention en hauteur ;
2. Intervention en vide-sanitaire ;
3. Intervention en milieu occupé ;

Dans un premier temps, c'est la thématique « Intervention en hauteur » qui est travaillée. Le contenu est quasiment finalisé. La prochaine étape est la consultation du SNEA pour commentaires (voir ci-joint) puis le travail de mise en forme en fiche pratique sera réalisé. La prochaine réunion se tiendra Mardi 4 mars.

- **GT SNEA/SYFFA**

Bernard Nucci annonce les travaux en lien avec le SYFFA sur deux thématiques :

- Matériel et modes opératoires action maintenue ;
- Surcharge sur les véhicules hydrocureurs ;

Les buts sont multiples :

- Développement-conception de systèmes et/ou de modes opératoires permettant de travailler en action maintenue (dans le respect de la réglementation) y compris en mono opérateur ;
- Définir des préconisations et des attentes à destination des constructeurs pour permettre ce travail en action maintenue et d'éviter les surcharges véhicules ;

Enfin, quand ces points auront été débattus et réfléchis entre constructeurs et utilisateurs, il sera rappelé la réglementation et les bonnes pratiques aux adhérents pour travailler en sécurité et en respect avec la loi.

Salons 2025

L'objectif est de détecter des salons pouvant être potentiellement intéressants :

- **INNOPOLIS Expo (Paris - 01/02.04.2025) : [lien](#)**

- Les exposants sont des porteurs de projets et fournisseurs de solutions qui coconstruisent une ville plus durable ou pour accélérer la transition numérique et collaborent aux projets de territoire de demain (Elus et agents des collectivités locales/Urbanistes, paysagistes et architectes/Syndicats et associations /Entreprises et Startups/Institutions /Enseignants chercheurs). Les 3 thématiques sont : Villes et Bâtiments Intelligents / Villes et Bâtiments Décarbonés/ Urbanisme Nocturne.

Les administrateurs ne sont pas convaincus de l'intérêt de ce salon car il est trop éloigné en termes de thématiques.

- **H'Expo (Paris – 23/26.09.2025) : lien**

- Le Salon H'expo, au sein du Congrès annuel du Mouvement Hlm (Union Sociale pour l'Habitat), rassemble plus de 10 000 décideurs du secteur de l'habitat social. Organismes Hlm, bureaux d'études, architectes, partenaires institutionnels, industriels et prestataires de services se rencontrent pour partager innovations et expériences lors de cet événement. Le Salon H'expo est une opportunité stratégique pour tous les acteurs économiques et sociaux.

Les administrateurs valident une démarche d'approche des organisateurs avec l'objectif de se faire connaître en tant qu'interlocuteur institutionnel et représentant d'un secteur à part entière sous la forme d'une intervention (Présentation de notre secteur/nos spécialités en lien avec l'habitat collectif notamment sous l'angle sécuritaire ->cf GT Hygiène Immo).

Question diverse

- ED 819 (Fiche INRS sur la haute pression) : Cette fiche date de 1998. Daniel Berthe, président de la commission technique de MAIAGE, lance les travaux de révision. Il est prévu 2 à 3 réunions.